

Plan national d actions en faveur du panicaut vivipare (eryngium viviparum). quel statut réglementaire pour la conservation à long terme de la station d eryngium viviparum aux quatre chemins à belz ?

"Le Panicaut vivipare (*Eryngium viviparum* J. Gay) figure parmi les plantes les plus menacées de France et d'Europe. Le Conservatoire botanique national de Brest est coordinateur du Plan national d'actions en faveur du Panicaut vivipare - 2013-2018). Ce plan d'actions propose d'améliorer l'état de conservation d'*Eryngium viviparum* dans son aire de répartition française historique par des mesures de renforcement de la station existante et par des opérations de réhabilitation de localités éteintes, tout en apportant les connaissances nécessaires à une meilleure gestion des populations. En France, l'unique station se situe à Belz dans le Morbihan. Les terrains abritant cette population sont une réserve associative de Bretagne Vivante. Ils font l'objet d'un arrêté de protection de biotope (APB), protection forte. Cependant cet outil réglementaire ne s'accompagne d'aucune aide financière. L'action tout à fait positive mais majoritairement bénévole exercée par l'association propriétaire et gestionnaire de la station des Quatre chemins gagnerait à être renforcée par l'apport de moyens financiers pérennes. Le présent document liste les différents outils de classement réglementaire qui permettraient de donner à la station des Quatre chemins de Belz (et les zones périphériques des landes du Bignac), une protection réglementaire forte, mais également un statut favorisant une bonne gestion du site par l'apport de dotation publique. Deux scénarios sont proposés, soumis pour avis aux partenaires du PNA, ils posent les bases d'une discussion et d'une concertation pour l'avenir du site des Quatre chemins." (source : auteurs)

Auteurs du document : Glemarec, Erwan, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Région Bretagne (DREAL de Bretagne)

Mots clés : protection réglementaire, *Eryngium viviparum*, Panicaut vivipare

Date : 2019-01-01

Format : text/xml

Langue : Français

Droits d'utilisation : Accès restreint

Couverture géographique : BELZ (56013)

Accéder à la notice source : http://www.cbnbrest.fr/catalogue_en_ligne/index.php?lvl=notice_display&id=68926

Télécharger les documents : http://www.cbnbrest.fr/catalogue_en_ligne/doc_num.php?explnum_id=15540

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/plan-national-d-actions-en-faveur-du-panicaut-vivipare-eryngium-viviparum-quel-statut-reglementaire-0>

Evaluer cette notice: